

**ANNEXE «C» [MODIFIÉ]
PROPOSITION FINANCIÈRE**

LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE

**REmplir ET JOINDRE À VOTRE SOUMISSION, À LA DATE DE
CLÔTURE**

Nom du proposant: _____

Adresse _____

No de téléphone: _____

No de télécopieur: _____

No. de TPS de l'entreprise: _____

J'ai/Nous avons l'autorité d'engager la société / les associés / le
propriétaire unique / le consortium.

Nom

Signature

Titre

Date

I) TABLEAU DES PRIX POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU CONTRAT

PARTIE "A" **SERVICE D'ENTRETIEN**

Prix forfaitaire : Prix forfaitaire établi en relation avec la section 2 AI du devis **pour 12 mois.** (A1) _____ \$

PARTIE "B" **RÉPARATION** (Voir note 2)

Matériaux : Montant maximum estimatif prévu pour les matériaux de réparation seulement pour la période du contrat : (B1) 12,500.00\$

Main-d'œuvre : Coût pour la main-d'œuvre lors de réparation pour la durée du contrat **pour un technicien en alarme-incendie.** (Voir note 3)

<u>Prix unitaire</u>	<u>Nombre d'heures (maximum)</u>	Taux horaire		
1 Technicien (heures normales)	26	X _____ \$	=	_____ \$
1 Technicien (17 :00-8 :00h)	8	X _____ \$	=	_____ \$
1 Technicien (fin de semaine et jour férié)	8	X _____ \$	=	_____ \$
Total Main-d'œuvre: (B2)				_____ \$

*Total : (C1) _____ \$

* Additionner les parties (A1), (B1) et (B2) de cette section et **reporter le montant total à la ligne C1**

II) TABLEAU DES PRIX POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION

PARTIE "A" **SERVICE D'ENTRETIEN**

Prix forfaitaire : Prix forfaitaire établi en relation avec la section 2 A1 du devis **pour la première année d'option.** (A1) _____ \$

PARTIE "B" **RÉPARATION** (Voir note 2)

Matériaux : Montant maximum estimatif prévu pour les matériaux de réparation seulement pour la période du contrat : (B1) 12,500.00\$

Main-d'œuvre : Coût pour la main-d'œuvre lors de réparation pour la durée du contrat **pour un technicien en alarme-incendie.** (Voir note 3)

<u>Prix unitaire</u>	<u>Nombre d'heures (maximum)</u>	Taux horaire	=	_____ \$
1 Technicien (heures normales)	26	X _____ \$	=	_____ \$
1 Technicien (17 :00-8 :00h)	8	X _____ \$	=	_____ \$
1 Technicien (fin de semaine et jour férié)	8	X _____ \$	=	_____ \$
Total Main-d'œuvre:				(B2) _____ \$

*Total : (C2) _____ \$

* Additionner les parties (A1), (B1) et (B2) de cette section et **reporter le montant total à la ligne C2**

III) TABLEAU DES PRIX POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'OPTION

PARTIE "A" SERVICE D'ENTRETIEN

Prix forfaitaire : Prix forfaitaire établi en relation avec la section 2 AI du devis **pour la deuxième année d'option.** (A1) _____ \$

PARTIE "B" RÉPARATION (Voir note 2)

Matériaux : Montant maximum estimatif prévu pour les matériaux de réparation seulement pour la période du contrat : (B1) 12,500.00\$

Main-d'œuvre : Coût pour la main-d'œuvre lors de réparation pour la durée du contrat **pour un technicien en alarme-incendie.** (Voir note 3)

<u>Prix unitaire</u>	<u>Nombre d'heures</u> (maximum)	Taux horaire	=	_____ \$
1 Technicien (heures normales)	26	X _____ \$	=	_____ \$
1 Technicien (17 :00-8 :00h)	8	X _____ \$	=	_____ \$
1 Technicien (fin de semaine et jour férié)	8	X _____ \$	=	_____ \$
Total Main-d'œuvre:				(B2) _____ \$

*Total : (C3) _____ \$

* Additionner les parties (A1), (B1) et (B2) de cette section et **reporter le montant total à la ligne C3 (Voir Note 1)**

IV) TABLEAU DES PRIX POUR LA TROISIÈME ANNÉE D'OPTION

PARTIE "A"

SERVICE D'ENTRETIEN

Prix forfaitaire :

Prix forfaitaire établi en relation avec la section 2 AI du devis **pour la troisième année d'option.**

(A1) _____ \$

PARTIE "B"

RÉPARATION (Voir note 2)

Matériaux :

Montant maximum estimatif prévu pour les matériaux de réparation seulement pour la période du contrat :

(B1) _____ 12,500.00\$

Main-d'œuvre :

Coût pour la main-d'œuvre lors de réparation pour la durée du contrat **pour un technicien en alarme-incendie.**(Voir note 3)

Prix unitaire

Nombre d'heures
(maximum)

**Taux
horaire**

1 Technicien
(heures
normales)

26

X _____ \$ = _____ \$

1 Technicien
(17 :00-8 :00h
)

8

X _____ \$ = _____ \$

1 Technicien
(fin de
semaine et
jour férié)

8

X _____ \$ = _____ \$

Total Main-d'œuvre: (B2) _____ \$

*Total : (C4) _____ \$

V) TABLEAU DES PRIX POUR LA QUATRIÈME ANNÉE D'OPTION

PARTIE "A" SERVICE D'ENTRETIEN

Prix forfaitaire : Prix forfaitaire établi en relation avec la section 2 AI du devis **pour la troisième année d'option.** (A1) _____ \$

PARTIE "B" RÉPARATION (Voir note 2)

Matériaux : Montant maximum estimatif prévu pour les matériaux de réparation seulement pour la période du contrat : (B1) _____ 12,500.00\$

Main-d'œuvre : Coût pour la main-d'œuvre lors de réparation pour la durée du contrat **pour un technicien en alarme-incendie.** (Voir note 3)

<u>Prix unitaire</u>	<u>Nombre d'heures (maximum)</u>	Taux horaire			
1 Technicien (heures normales)	26	X _____ \$	=	_____	\$
1 Technicien (17 :00-8 :00h)	8	X _____ \$	=	_____	\$
1 Technicien (fin de semaine et jour férié)	8	X _____ \$	=	_____	\$
Total Main-d'œuvre: (B2)					\$

*Total : (C5) _____ \$

*Additionner les parties (A1), (B1) et (B2) de cette section et **reporter le montant total à la ligne C5 .**

Additionner les totaux des parties C1, C2, C3, C4 & C5 de l'Annexe A et reporter le total à la partie **D1 (Voir Note 1). Le montant inscrit à la partie D1 servira à l'évaluation de la proposition :

GRAND TOTAL :..... (D1)_____ \$

NOTES :

1. Le montant total de la soumission est utilisé pour des fins d'évaluation **seulement**, seul le montant de la partie A fait l'objet du présent contrat. Le Ministère s'engage à payer le montant de la partie A seulement, sous réserve de l'approbation des travaux et autres conditions du devis.

2. Le Ministère ne s'engage pas à donner à l'entrepreneur les montants pour les matériaux et la main-d'œuvre apparaissant à la partie "B". Cependant, le Ministère paiera à l'entrepreneur les montants négociés pour chaque réparation autorisée par le représentant du Ministère. L'Entrepreneur sera payé pour les travaux à taux horaire ainsi que les matériaux selon les prescriptions générales de la section **1A1** et n'aura droit à aucune autre compensation supplémentaire pour toute variation entre les heures négociées pour chaque réparation et les heures réellement travaillées. L'Entrepreneur ne sera payé que pour les matériaux autorisés et utilisés dans l'exécution du travail et devra obtenir l'approbation au préalable du représentant autorisé du Ministère avant de commencer tout travail dans la partie B.

3. **Les taux horaires ci-dessus doivent comprendre tous les frais de main-d'œuvre relatifs au travail du personnel, incluant tous les bénéfices marginaux, transport, les frais d'administration et le profit de l'entrepreneur.**

**ANNEXE « C1 » [MODIFIÉ]
RÉFÉRENCE LISTE DE PRIX UNITAIRE**

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE INCLUS À VOTRE SOUMISSION, À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRE. LA LISTE DE PRIX UNITAIRE FERA PARTIE DU CONTRAT COMME RÉFÉRENCE, MAIS NE FAIT PAS PARTIE DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE.

Prix unitaire

L'entrepreneur doit fournir un prix pour les items listés ici-bas. Il doit inclure à son prix le cout de la pièce et son installation. Le prix doit prendre en considération que le remplacement de l'item sera effectué lors de la maintenance du mois suivant. De ce fait, aucun frais supplémentaire de transport ou extra relatif au déplacement ou au service ne sera accepté. Les cas d'exceptions seront traités séparément.

Dans le cas des recharges d'extincteurs, tests hydrostatiques des extincteurs et des boyaux, l'entrepreneur devra effectuer lesdits travaux en accord avec les prescriptions de la section EP du devis. Pour ce faire, l'entrepreneur pourra quitter immédiatement, et ce après avoir reçu l'autorisation du responsable d'Environnement Canada, avec les éléments à tester, en prenant soin de remplacer ledit élément par un élément similaire. Il aura alors un mois complet pour faire compléter le service sur l'élément en question et devra le rapporter lors de l'inspection du mois suivant. Aucun frais de transport/service supplémentaire ne sera accepté par Environnement Canada. Les cas d'exceptions seront traités séparément.

Le tableau suivant doit être rempli et servira à l'évaluation du contrat. Tout élément dont le prix sera jugé excessif entrainera un rejet de la soumission.

Item	Prix unitaire pour la première année de contrat	Prix unitaire année d'option 01	Prix unitaire année d'option 02	Prix unitaire année d'option 03	Prix unitaire année d'option 04
Batterie 12 volts 12 Ah					
Batterie 12 volts 18 Ah					
Batterie 12 volts 7.2 Ah					
Recharge extincteur poudre chimique 20 lbs.					
Recharge extincteur poudre chimique 10 lbs.					
Recharge extincteur CO2 5 lbs.					
Recharge extincteur CO2 10 lbs.					
Recharge extincteur CO2 15 lbs.					
Recharge extincteur CO2 20 lbs.					
Recharge extincteur Watermist					
Test Hydro. extincteur					

poudre chimique 20 lbs.					
Test Hydro. extincteur poudre chimique 10 lbs.					
Test Hydro. extincteur CO2 5 lbs.					
Test Hydro. extincteur CO2 10 lbs.					
Test Hydro. extincteur CO2 15 lbs.					
Test Hydro. extincteur CO2 20 lbs.					
Test Hydro. extincteur Watermist					
Remplacement boyau 1.5 po. 100 pieds					
Remplacement boyau 1.5 po. 75 pieds					
Remplacement boyau 1.5 po. 50 pieds					
Test Hydro. boyau 1.5 po. 100 pieds					
Test Hydro. boyau 1.5 po. 75 pieds					
Test Hydro. boyau 1.5 po. 50 pieds					
Prix unitaire technicien CCQ tel mécanicien tuyauteur en gicleur et réseau de canalisation incendie - temps régulier					
Prix unitaire technicien CCQ tel mécanicien tuyauteur en gicleur et réseau de canalisation incendie - temps supplémentaire					
Prix unitaire technicien hors CCQ tel que extincteur, boyaux éclairage d'urgence - temps régulier					
Prix unitaire technicien hors CCQ, tel que extincteur, boyaux éclairage d'urgence - temps supplémentaire					
Prix unitaire technicien alarme incendie, gaz et préaction - temps régulier					

Prix unitaire technicien alarme incendie gaz et préaction - temps supplémentaire					
---	--	--	--	--	--